

QUI EST
LE VAUTOUR
MOÏNE ?



• ÉDITO •

**PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL,
UNE MISSION FONDAMENTALE DES PARCS NATURELS**

Il semble qu'en levant simplement les yeux au ciel, la large silhouette d'un vautour va tout naturellement apparaître... Pourtant, la présence des vautours aujourd'hui n'est pas due au hasard. Il aura fallu l'acharnement et la passion de naturalistes et d'ornithologues amoureux des causses et de ses hommes, pour que les ciels des Grands Causses offrent à tous le magnifique spectacle des silhouettes imposantes des grands vautours. 3 espèces sur les 4 qui se reproduisent en Europe, procréent aussi dans le Parc des Grands Causses. Le Gypaète barbu, quant à lui, fait l'objet d'une vaste opération de réintroduction, menée en collaboration avec d'autres partenaires, dans l'espoir de voir dans les décennies prochaines, la naissance d'un gypaète dans les Grands Causses...

Comme on le verra tout au long de l'histoire et de la vie des vautours décrites dans cette collection, c'est bien l'homme qui a en mains la survie de ces oiseaux, alliés historiques des agriculteurs caussenards. N'hésitez pas à aller à leur rencontre, pour en apprendre un peu plus...

Alain FAUCONNIER

Président du Parc naturel régional des Grands Causses
Sénateur-Maire de Saint-Affrique

En France, il y a en 2013, 48 parcs naturels régionaux qui protègent et valorisent les ressources naturelles et culturelles, en concertation avec les populations locales. Constitué de 97 communes de l'Aveyron, le Parc naturel régional des Grands Causses couvre une superficie de 327 070 ha et compte plus de 68 000 habitants.



LE VAUTOUR MOINE (*Aegyptius Monachus*) doit son nom à l'apparente tonsure qu'il a sur le dessus de la tête et à sa robe très foncée. Son plumage uniformément brun ainsi que sa taille imposante et massive le distinguent du vautour fauve, autre vautour des Grands Causses. Son cou emplumé est bordé d'une large collerette de plumes et le dessus de sa tête est clair. Il possède un bec très fort d'une couleur bleutée ou rosée. Ses ailes sont larges et rectangulaires avec de longues plumes digitées aux extrémités, appelées « rémiges ». Lorsqu'il vole, ses pattes claires sont bien visibles de dessous.

Il est l'un des plus grands rapaces d'Europe avec une envergure qui peut atteindre 2,50 m à 2,95 m !

Ce géant parmi les vautours est un solitaire ; il se déplace seul ou en couple isolé, parfois mêlé aux vautours fauves.

Il habite les collines semi boisées des montagnes méditerranéennes où il a la particularité de nicher dans les arbres (pins sylvestres), au contraire des autres vautours des causses qui nichent en falaise.

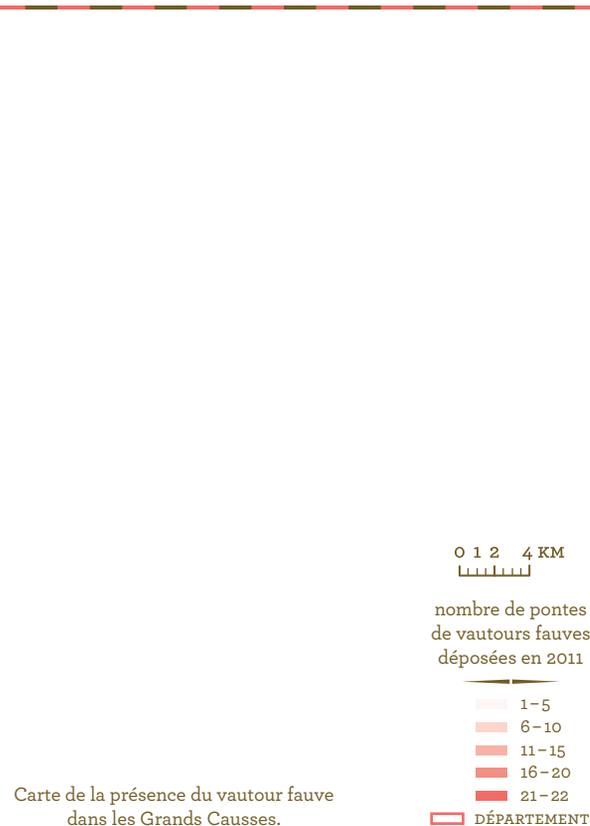
Il est l'un des plus grands oiseaux à construire son nid (environ 2 m de diamètre) au sommet d'un arbre. Constitué de branchages divers trouvés au sol, il est de plus en plus gros d'année en année (400 à 700 kg, voire même plus !).

Dès le mois de janvier, les couples parquent au-dessus du site de nidification par des vols très démonstratifs dits en « tandem ».

La femelle pond un seul œuf entre mi-février et fin mars. Puis, le jeune vautour quitte le nid en août ou en septembre. Il reste ensuite quelques semaines proche de ses parents avant de s'émanciper.

En France, le vautour moine est aujourd'hui nicheur dans les Grands Causses (Gorges du Tarn, de la Jonte et de la Dourbie), mais est également présent dans les Baronnies drômoises et le Verdon.

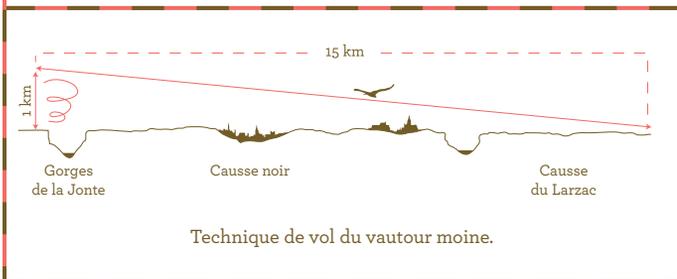
Envergure du vautour moine en comparaison à une silhouette humaine.



Carte de l'étendue
de la zone de reproduction
du vautour moine
en France.



Vautour moine en vol dans les Grands Causses



• UNE ESPÈCE RARE ET FRAGILE •

• Le vautour moine est protégé par la loi française et les directives européennes. Plus rare et plus discret que le vautour fauve, le vautour moine est une espèce « en danger critique » (Liste rouge des espèces menacées en France - Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

• UN IMPOSANT PLANEUR •

- Comme tous les vautours, le vautour moine passe de longues heures en vol. Il parcourt les causses à la recherche de nourriture. Ses immenses ailes rectangulaires lui permettent d'effectuer de longs vols au-dessus des gorges, en pratiquant le vol à voile.
- La technique du vol plané consiste à parcourir en volant une certaine distance en essayant de ne pas descendre. Pour cela, le vautour moine se déplace à l'aide des courants d'air chaud, appelés « ascendances thermiques », qui lui permettent de prendre de l'altitude. Il se laisse ensuite glisser jusqu'à la prochaine ascendance, grâce à laquelle il remontera de nouveau. Ainsi, il n'effectue que de rares battements d'ailes et se retrouve à haute altitude sans se fatiguer. Espèce arboricole, le vautour moine est souvent observé en train de raser les pentes boisées.
- Les vautours sont donc des champions du vol plané. Ils peuvent parcourir plus de cent kilomètres depuis les sites de nidification en une journée!
- Il n'est pas rare de les voir faire des centaines de kilomètres pour atteindre les Préalpes du sud ou encore les Pyrénées françaises ou espagnoles!

• UN RAPACE NÉCROPHAGE •

- Les vautours ne chassent pas. Ils se nourrissent d'animaux morts, on dit qu'ils sont « nécrophages ». Il s'agit généralement d'animaux d'élevage (en majorité des brebis) ou d'animaux sauvages qu'ils trouvent sur les plateaux caussenards ou dans les régions voisines. Leurs déplacements à la recherche de nourriture peuvent alors les emmener du Lévezou à l'Aubrac, des garrigues aux Cévennes.
- Le vautour moine dépend moins de l'élevage que le vautour fauve. S'il participe aussi à l'élimination des carcasses de brebis, il se nourrit également de petits cadavres d'animaux sauvages : sangliers, mouflons, lièvres, lapins ou blaireaux.
- Les vautours repèrent les cadavres grâce à leur vue très développée, à condition qu'ils ne soient pas cachés dans la végétation.
- Chaque espèce de vautour joue un rôle bien particulier dans l'élimination des carcasses. Les vautours fauves sont les premiers à intervenir sur le cadavre pour en consommer les tissus mous (muscles et viscères). Ils repèrent les carcasses et peuvent se retrouver à plusieurs dizaines sur une brebis morte en quelques minutes ! C'est ce qu'on appelle la « curée ».
- Le vautour moine arrive en second sur le cadavre. Avec son bec recourbé, puissant, tranchant et plus robuste que celui du vautour fauve, le vautour moine consomme les parties les plus dures d'un cadavre (la peau, les tendons et les cartilages).
- Enfin, le petit vautour percnoptère intervient pour picorer les restes de viande et de peau laissés par les autres vautours...



Vautour moine lors d'une curée



ANIMAUX SACRÉS OU RÉPUGNANTS SELON LES ÉPOQUES ET LES CIVILISATIONS, les vautours sont des agents purificateurs dans le cycle biologique : en faisant disparaître les cadavres, ils évitent leur putréfaction et les maladies qui en résultent.

La dimension symbolique du vautour est encore aujourd'hui très importante : en Inde et dans l'Himalaya, différentes ethnies livrent les dépouilles de leurs morts aux vautours, considérés comme les transporteurs de l'âme des défunts.

L'image du vautour en Europe occidentale a pourtant été longtemps différente. Au début du XIX^e siècle, naît une hostilité marquée pour les rapaces. Déchu de son rôle d'éboueur de la nature, le vautour a été jugé immonde et déshonorant. Commencent alors des campagnes d'extermination et il faut attendre la fin du XX^e siècle pour qu'il retrouve enfin ses lettres de noblesse.

Après avoir longtemps fait l'objet de légendes et de croyances dégradant son image, le vautour moine fait aujourd'hui partie du patrimoine naturel des Grands Causses.

• LES CAUSES DU DÉCLIN •

• Hôte des régions méditerranéennes, le vautour moine est régulièrement observé jusqu'au début du XX^e siècle dans les Pyrénées, dans le sud du Massif Central et en Provence. Les principales causes de son déclin sont liées aux activités humaines : la modification des pratiques agricoles entraînant la raréfaction de la nourriture, l'empoisonnement indirect, les tirs de chasse ou le braconnage. Les Grands Causses semblent avoir abrité la dernière population nicheuse française.

• LA RÉINTRODUCTION •

- Les vautours occupaient une place essentielle dans l'écosystème caussenard. La disparition du vautour moine a occasionné une perte de biodiversité et un déséquilibre écologique.
- Après l'expérience réussie de réintroduction du vautour fauve, entreprise en 1982, il est décidé de réintroduire également le vautour moine dans les Grands Causses : 53 oiseaux sont libérés entre 1992 et 2004.
- Grâce à ces lâchers, le nombre de couples progresse d'année en année. Les premières reproductions dans le milieu naturel ont lieu en 1996 dans les Gorges de la Jonte et en 1998 dans la Vallée du Tarn. Il a fallu attendre 2007 pour qu'un premier nid soit découvert dans les Gorges de la Dourbie.
- En 2012, 20 couples se sont reproduits dans les Grands Causses et 11 jeunes se sont envolés.
- Malgré l'évolution favorable de la population caussenarde de vautour moine, les effectifs restent faibles et l'espèce demeure fragile et menacée.



LES VAUTOURS, DES ALLIÉS DU PASTORALISME

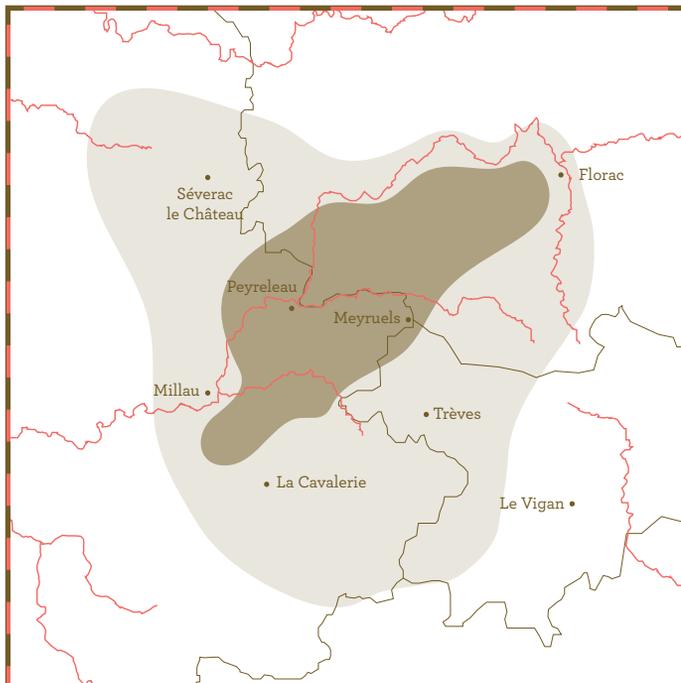
DANS DE NOMBREUSES CIVILISATIONS ET DEPUIS DES TEMPS IMMÉMORIAUX, les vautours sont les auxiliaires du pastoralisme en débarrassant alpages et pâturages des cadavres d'animaux d'élevage. Les vautours et les éleveurs entretiennent donc depuis de nombreuses années des relations à bénéfices réciproques.

• UN ÉQUARRISSEUR DE LA NATURE •

- Les vautours sont des nettoyeurs efficaces et naturels : après le passage des trois espèces de vautours, un cadavre est entièrement « nettoyé » ! En recyclant les charognes, les vautours limitent la propagation de maladies et la contamination des sols. En effet, la très forte acidité de leur tube digestif détruit tous les micro-organismes pathogènes (listérias, salmonelles, etc.).
- Les éleveurs des Grands Causses bénéficient donc d'un équarrissage rapide, écologique et gratuit.
- Mais ce rôle d'équarrisseur n'a été reconnu officiellement que très tardivement. A partir de 1902, la loi Martel interdit de jeter les cadavres d'animaux dans les gouffres et les avens afin d'éviter la contamination des nappes phréatiques. Puis, l'équarrissage voit le jour en 1942 et dans les années 1980,



Le pastoralisme dans les Grands Causses.



**ZONE D'IMPLANTATION
ACTUELLE DES PLACETTES
D'ALIMENTATION**

- ZONE DE PROSPECTION ALIMENTAIRE POUR LES VOUTOURS
- ZONE DE RÉALISATION DES PLACETTES

0 4 8 12 KM

**CHAQUE SEMAINE,
L'INTERVENTION D'UN VOUTOUR
SUR UN CADAVRE DE BREBIS
ÉVITERAIT D'ÉMETTRE
ENTRE 3,4 ET 4,8 KG DE CO²**

*ROBLES BERNARD, 2012,
QUERCUS N° 293*



une collecte d'équarrissage est mise en place. Les cadavres sont alors déposés sur plusieurs charniers, rétablissant un équarrissage naturel par les vautours. Certains éleveurs avaient déjà pris l'habitude de laisser leurs cadavres directement aux vautours, bien que ces dépôts ne soient pas encore légalisés.

- Les rapaces nécrophages participent à la transformation des cadavres au même titre que les insectes nécrophages et les bactéries, ils contribuent donc au grand recyclage de la nature.

• LES PLACETTES D'ALIMENTATION •

- Dès la fin des années 1980, certains éleveurs mettent directement les cadavres à disposition des vautours. Mais la loi interdit encore ces dépôts, en dehors des charniers utilisés par la collecte d'équarrissage. Après de longues années de concertation entre milieu associatif, administrations et vétérinaires, un texte est adopté pour donner enfin une structure réglementaire à ces dépôts officiels.
- Depuis 1998, la réglementation reconnaît les vautours comme moyen d'équarrissage naturel et comme alliés des éleveurs en milieu montagnard. Elle leur permet également de déposer les cadavres d'animaux domestiques issus de l'élevage sur un espace clôturé destiné à cet effet : la placette d'alimentation. Celle-ci permet de ne pas faire appel aux services d'une société d'équarrissage, sauf en cas de mortalité importante dans les troupeaux ou pour des tests obligatoires de dépistage de maladies.
- Grâce à ces avancées, les vautours se nourrissent le plus souvent sur le lieu de la mort de l'animal, évitant ainsi le transport des cadavres.
- Sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses, une trentaine de placettes ont été créées depuis 2001.

LE SUIVI DES VAUTOURS DANS LES GRANDS CAUSSES

LE SUIVI SCIENTIFIQUE PERMET DE MESURER L'ÉVOLUTION DES COLONIES DE VAUTOURS DANS LES GRANDS CAUSSES.

Chaque année, les jeunes vautours moines nés dans les Grands Causses sont bagués au nid. L'exercice est périlleux pour l'équipe de baguage car les nids sont souvent difficiles d'accès.

On passe sur les tarses du poussin une petite bague en inox ainsi qu'une bague en plastique blanc marquée de grosses lettres noires, permettant une lecture à longue distance. Ce programme de baguage est placé sous l'égide du Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (Muséum National d'Histoire Naturelle).

Les lectures de bagues apportent de précieuses informations. Cela permet notamment de connaître la longévité des oiseaux, l'âge de la première reproduction, ou encore les déplacements exceptionnels. Grâce au baguage, des observations d'oiseaux caussenards en balade parviennent régulièrement aux scientifiques.



Photo d'un vautour moine au nid



Bague en inox du muséum et bague en plastique.



Bec fort du vautour moine



Vautour moine (à droite) à côté d'un vautour fauve

Toutes ces données servent de baromètre et permettent de mesurer l'évolution de la colonie de vautours moines dans les Grands Causses.

Les actions de conservation des vautours commencent par la connaissance de ces populations. C'est pourquoi le suivi de la reproduction, l'étude de leurs déplacements et de leur régime alimentaire sont d'une grande importance.



Vautours moine au pelage
composés de dégradé de brun



L'IMPORTANCE DE LA CONSERVATION DES VAUTOURS DANS LES GRANDS CAUSSES

AU-DELÀ DE LEUR MAJESTÉ ET DE L'ATTRAIT QU'ILS REPRÉSENTENT POUR LE PUBLIC, les rapaces nécrophages sont utiles et appréciés des éleveurs. Leur rôle écologique et sanitaire est primordial.

Par les mesures mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le Parc naturel régional des Grands Causses et l'ensemble des acteurs locaux, les paysages des causses retrouvent peu à peu un maillon essentiel du bon fonctionnement des écosystèmes.

- LES VAUTOURS SONT AUJOURD'HUI
- UN EMBLÈME DES GRANDS CAUSSES

• Les vautours constituent une richesse du patrimoine naturel des Grands Causses. Leur retour dans cette région est une réussite écologique et socio-économique. Les actions en faveur des espèces de vautours menées sur ce territoire ont une renommée internationale et sont un exemple en matière de réintroduction.

• Grâce à la réussite du programme de réintroduction, le vautour moine est à nouveau présent dans les Grands Causses. Cette région accueille aujourd'hui la seule population nicheuse en France.

• UNE ESPÈCE RARE ET MENACÉE •

- Malgré les actions mises en œuvre en faveur de la conservation des vautours, les menaces pèsent toujours sur ces populations (électrocutions sur le réseau électrique à moyenne tension, dérangements liés aux activités de pleine nature, tirs, etc.).
- Le Vautour moine est une espèce menacée. Par son mode de nidification dans les pentes boisées, il est particulièrement sensible à la perturbation des sites de reproduction (par exemple, plusieurs cas de dérangements liés à la chasse photographique sont connus).
- Une vigilance reste nécessaire pour assurer la sauvegarde de l'espèce, dont l'avenir en France est étroitement lié à la poursuite des actions de conservation engagées.
- La mise en place de zones de protection telles que les Zones de Protection Spéciales (directive européenne Oiseaux) ou la maîtrise des activités de loisirs sont nécessaires pour assurer la préservation et la tranquillité dans les zones les plus sensibles.

• RECOMMANDATIONS •

- Il est donc important de respecter la quiétude des oiseaux en adoptant un comportement responsable. Empruntez les itinéraires pédestres balisés ou les voies d'escalade existantes et topographiées.
- Gardez une distance raisonnable avec les oiseaux et les sites de nidification, la présence de l'homme peut perturber la reproduction.

**PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES**

♦
71 boulevard de l'Ayrolle B.P 50126
12101 Millau cedex
Tél: 05 65 61 35 50
Fax: 05 65 61 34 80
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr

**RÉDACTION
PNRGC**

♦
CRÉDITS PHOTOS
B.Berthemy, PNRGC, Pallé

♦
CONCEPTION GRAPHIQUE
Atelier Muesli

♦
Livret tiré à 2000 exemplaires
en décembre 2013.
Imprimé sur papier recyclé
par l'imprimerie xxxxxxxx.

♦
Édité grâce au soutien financier de la Région.



